

ASSURER L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Objectifs opérationnels

Tous les objectifs

Enjeux détaillés

Toutes espèces et habitats

Localisation

Tout le site Natura 2000

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000

Problématique

Natura 2000 est une réglementation européenne mise en œuvre par l'État français avec une obligation de résultats. L'État français a confié l'animation à l'Office Français de la Biodiversité.

L'article R. 414-11 du code de l'environnement, précise que le document d'objectifs d'un site Natura 2000 doit prévoir la mise en place :

- d'une gouvernance locale ;
 - d'inventaires et suivis écologiques ;
 - de mesures de gestion définies de façon collégiale ;
 - d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions de gestion permettant de l'ajuster et d'effectuer un rapportage aux échelles locale, nationale et européenne.
- L'objectif de cette action est de permettre la mise en œuvre des actions du Docob, en concertation.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site

Organiser des réunions annuelles du comité de pilotage afin de garantir des échanges réguliers entre les membres du COPIL et la structure animatrice, de restituer aux membres du COPIL le bilan des actions de l'année écoulée et décider des actions à réaliser l'année suivante, de faire le bilan des projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 sur le site ;

Organiser des réunions de travail en fonction des problématiques à traiter. Ils sont le lieu de débats autour du projet, en amont des décisions prises par le comité de pilotage. Ils peuvent également constituer un groupe de personnes restreintes chargées de mettre en œuvre une action du DOCOB. Des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent y être associées pour nourrir les débats ;

Organiser des réunions d'information en salle ou sur le terrain.

Il appartient à l'animateur du site d'organiser les réunions, rédiger et diffuser des comptes rendus.

Sous-action 2 : Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs

Identifier et motiver les porteurs de projets potentiels des actions du DOCOB (groupes de travail ou réunions du comité de pilotage)

Apporter un appui technique aux porteurs de projets et un appui à l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions

Des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre potentielles sont indiquées dans les fiches mesures mais ne sont en aucun cas une obligation pour ces organismes à mettre en œuvre les actions proposées.

Sous-action 3 : Produire les bilans annuels de gestion et d'animation

Présenter un bilan annuel des actions mises en œuvre et des résultats en comité de Pilotage Natura 2000

Renseigner la base nationale de données en ligne SIN2 (Système d'Information Natura 2000) qui centralise les données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000 et permet un rapportage aux échelles nationale et européenne.

Sous-action 4 : Etablir et renseigner les indicateurs d'évaluation du tableau de bord

Finaliser les indicateurs du tableau de bord en lien avec les travaux nationaux du MNHN ou des pilotes scientifiques de la DCSMM

Renseigner les indicateurs suite à la collecte des informations (voir mesures d'acquisition de connaissance)

Synthétiser sous forme d'un tableau de bord simplifié et pédagogique

Les tableaux de bord du site sont présentés en **Annexe X** du Docob.

Le tableau de bord est un outil :

- de pilotage du DOCOB, indispensable à la programmation du travail du gestionnaire au quotidien ;
- de partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour le site Natura 2000, et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques ;
- de suivi et d'évaluation de la gestion du site Natura 2000 (c'est-à-dire la mise en œuvre des mesures de gestion, leur efficacité, leur suffisance et l'atteinte des objectifs fixés), constitué d'un ensemble d'indicateurs qui offrent une vue synthétique de la situation et des tendances observées pour les enjeux du site Natura 2000 ;
- de mise en perspective des évolutions observées sur le site à une plus large échelle (aires marines protégées, sous-région marine, régions biogéographiques).

Cette évaluation de la gestion se fait grâce à des indicateurs d'état (pour évaluer la progression vers les Objectifs à Long Terme), des indicateurs de pression/impact et des indicateurs de réalisation (pour évaluer la progression vers les Objectifs Opérationnels). En particulier, les indicateurs de réalisation permettent aussi d'évaluer le degré de mise en œuvre des actions du Docob (l'avancement des travaux) et d'évaluer le système de gouvernance et d'animation des sites Natura 2000, afin de l'adapter si besoin les années suivantes. Les indicateurs d'état et de pression/impact sont liés à des suivis déjà existants ou à mettre en œuvre.

Sous-action 5 : Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)

Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000 transmise à la Commission européenne. Il est évolutif et présente les caractéristiques générales du site, la liste des habitats naturels et des espèces du site pour lesquelles le périmètre a été choisi. Le diagnostic écologique du Docob a révélé des espèces et des habitats manquants dans le FSD. Une note technique relative à une mise à jour du FSD sera transmise à la DREAL Pays de la Loire, chargée de renseigner ces nouvelles données dans l'outil de saisie en ligne des FSD. Ce formulaire pourra faire l'objet d'une révision annuelle si nécessaire.

Sous-action 6 : Mettre à jour le Document d'Objectifs et le diffuser

Le Document d'objectifs est évolutif et peut être mis à jour de façon partielle en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation. Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé en fonction des besoins. L'actualisation est réalisée en concertation, et validée par les membres du comité de pilotage.

Sous-action 7: Relayer les travaux d'analyses des effets cumulés des activités du projet CARPEDIEM

Le projet nommé CarpeDiem, et porté dans le cadre du projet Life Marha, a pour objectif de savoir comment prendre en compte les effets cumulés des pressions issues des activités. Le site estuaire de la Loire externe est site test pour avancer sur ces travaux. L'animatrice du site facilite leur mise en œuvre en apportant sa connaissance du territoire et en mettant en lien les acteurs avec l'équipe du projet.

Sous-action 8: Accompagner les projets de restauration écologique

L'animateur accompagnera la mise en œuvre des projets de restauration écologique pour que ceux-ci soient en accord avec les objectifs de conservation.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de COPIL et réunion de travail par an
- Nombre de réunions relatives à la définition ou au suivi des projets, auxquelles le gestionnaire a participé par an
- Taux de participation aux réunions organisées par la structure animatrice
- Production annuelle du bilan (oui/non)
- Etat d'avancement de chaque mesure (démarrage, en cours, finalisation)
- % de mesures réalisées
- Nombre de mise à jour de la base de données SIN2
- Nombre d'amendements du Document d'Objectifs validés en COPIL
- % de descripteurs et d'indicateurs du tableau de bord renseignés